

N/REF : 9/01/2025 23H15 C:000053 I:04079
V/REF : AC/C10507
V/Appel du Jeudi 09/01/2025 a 23H15

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

IMMEUBLE : TREMELIERE -JTRM
32 RUE DE LA TREMELIERE
JARDINS DE LA TREMELIERE
35650 LE RHEU

Rennes, le 20 Janvier 2025

Référence Marché: Multi-Techniques d'Urgences

LOCALISATION : ALLEE N0 32 LOGEMENT DE MR MALONGA, RDC, *0613685804*
06 79 74 61 90 - 02 99 64 55 09

MOTIF : OUVRIR LA PORTE DU LOGEMENT, L'OCCUPANT EST BLOQUE CHEZ LUI.

Donneur d'ordre : Sté Perm anence SOFRATEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

INTERVENTION DU 10/01 ASTREINTE
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PERCEMENT BARILLET PORTE
CONSTAT : MECHE ACIER D7 COINCÉ DANS LA PORTE
CONCLUSION : PRÉVOIR REMPLACEMENT DU BARILLET

INTERVENTION DU 10/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE ANCIEN CYLINDRE PAR UN NOUVEAU DE 30X40 AVEC 3 CLÉS
PERÇAGE AFIN DE FAIRE TOMBER LES GOUPILLES
PRÉVOIR INTERVENTION MENUISERIE/SERRURERIE POUR ÉCHANGE PAR UN 30X50
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 10/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
REEMPLACEMENT DU CYLINDRE PAR UN TECH 6 60X30 SECURISE
FOURNITURE DE 5 CLES AVEC CARTE REPRODUCTION LAISSE AU LOCATAIRE
CONTROLE - BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR AB Email envoyé le 20/01/25 a 09H37 M. E ROCHE
NR AB Email envoyé le 17/01/25 a 16H29 M. E ROCHE

LC LCOMPTER Email envoyé le 11/01/25 a 16H26 _ Envo i CR/AB Astreinte
AT LCOMPTER Email envoyé le 10/01/25 a 14H27 _ Envo i CR/AB Astreinte

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Intervention Serrurerie <=2H00	1	314,30	314,30
4,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	2	54,72	218,88
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Cylindre(s) 60x30 avec 5 clefs	3	256,28	256,28
TOTAL H.T.				789,46
T.V.A. a 10,00%				78,94
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>868,40</u>

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.